

Notaire

Jessica GOUDEAU RETARDATO

Coordonnées

Adresse :

31 rue Vincent Allègre
97231 LE ROBERT

Tél. :

05.96.44.64.09

Mail :

office.goudeau@notaires.fr

Site internet

www.jessica-goudeau-le-robert.notaires.fr

Horaires d'ouverture

Du Mardi au Vendredi

09h00-12h00 / 14h00-16h00

Le Samedi de 09h00 à 12h00
(sur rendez-vous uniquement)

Fermé le Lundi

PREFECTURE DE LA MARTINIQUE
Rue Louis Blanc
BP 647/648
97262 FORT DE FRANCE CEDEX

Le Robert, le 14 octobre 2023

Dossier suivi par
Myriam SAMASSA
myriam.samassa.97216@notaires.fr

PRESCRIPTION ACQUISITIVE EXILIE José (BAUR Carmen)
1000238 /JG /MS /



Lettre recommandée avec avis de réception

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 35-2 de la Loi n°2009-594 du 27 mai 2009 et à l'article 2 du Décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017,

Je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'extrait de l'acte de notoriété acquisitive reçu par moi le 26 avril 2023, concernant Monsieur Geoffroy José Exilie.

Je vous remercie de procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq (5) années et de m'adresser le certificat de publication certifiant l'accomplissement de cette mesure de publicité.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Jessica GOUDEAU RETARDATO




Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département
Service

Partie destinée au rédacteur de l'acte

PRESCRIPTION ACQUISITIVE EXILIE José (BAUR Carmen) / 1000238 /MS / JG

Maître Jessica GOUDEAU RETARDATO Notaire, titulaire d'un Office Notarial au ROBERT, 31 rue Vincent Allègre	Rédacteur de l'acte	Nombre de feuilles utilisées 2
NOTORIETE ACQUISITIVE DU 26 avril 2023	Nature et date de l'acte	

ANCIEN PROPRIETAIRE

Inconnu

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Monsieur Geoffroy José **EXILIE**, retraité, époux de Madame Anite Camille **JOHN CHARLES**, demeurant à LE ROBERT (97231) pointe la Rose.

Né à LE FRANCOIS (97240) le 3 août 1956.

Marié à la mairie de SAINT-JOSEPH (97212) le 27 décembre 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

A LE ROBERT (MARTINIQUE) 97231

Quartier Pointe la Rose

Un immeuble consistant en une parcelle de terre sur partie de laquelle existe une maison à usage d'habitation.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
V	1540	POINTE LA ROSE	00 ha 06 a 67 ca

Division cadastrale

La parcelle originairement cadastrée section V numéro 206 lieudit Pointe la Rose pour une contenance de 7 575,00 m² a fait l'objet d'une division en plusieurs parcelles de moindre importance.

De cette division sont issues les parcelles suivantes :

- La parcelle cadastrée section V numéro 1539 pour une contenance de 687m².
- **La parcelle cadastrée section V numéro 1540 pour une contenance de 667m², objet des présentes.**
- La parcelle cadastrée section V numéro 1541 pour une contenance de 666m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1542 pour une contenance de 728m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1543 pour une contenance de 728m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1544 pour une contenance de 727m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1545 pour une contenance de 729m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1546 pour une contenance de 730m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1547 pour une contenance de 645m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1548 pour une contenance de 645m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1549 pour une contenance de

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

644m².

- La parcelle cadastrée section V numéro 1550 pour une contenance de 470m².
- La parcelle cadastrée section V numéro 1551 pour une contenance de 724m².

Cette division résulte d'un document modificatif du parcellaire dressé par le Cabinet FUCH géomètre expert à FORT-DE-FRANCE, le 1er décembre 2020 sous le numéro 4545W.

Le plan matérialisant la division signé par le vérificateur du cadastre en date du 10 décembre 2020 est annexé (**annexe**).

Le document modificatif du parcellaire a été déposé en même temps qu'un acte reçu par Maître Jessica GOUDEAU RETARDATO notaire à LE ROBERT (97231) le 17 mars 2023 et en cours de publication au service de la publicité foncière de FORT-DE-FRANCE.

EFFET RELATIF

Possession trentenaire.

EVALUATION

Pour la contribution de sécurité immobilière, le **BIEN** est évalué à DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ EUROS (297 345,00 EUR).

DROITS

En fonction des dispositions de l'acte, la taxe de publicité foncière fixée par l'article 678 du Code général des impôts s'élève à la somme de :

				Mt à payer
Taxe départementale 297 345,00	x 0,70 %	=		2 081,00
Frais d'assiette 2 081,00	x 2,14 %	=		45,00
TOTAL				2 126,00

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte, la contribution de sécurité immobilière fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution proportionnelle taux plein	297 345,00	0,10%	297,00

REPRODUCTION DU PREMIER ALINEA DE L'ARTICLE 35-2 DE LA LOI DU 27 MAI 2009

Est ci-après reproduit les dispositions du premier alinéa de l'article 35-2 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier » .